



MOTION DE SOUTIEN

Montreuil, le 11 février 2026

Stop aux violences policières, soutien à notre camarade Geneviève LEGAY Mercredi 25 février 2026 devant la Cour d'appel de Lyon

Notre camarade, Geneviève LEGAY, éducatrice spécialisée, retraitée du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, Secrétaire Générale du syndicat CGT, a été gravement blessée lors d'une manifestation des gilets jaunes par des forces de l'ordre, le 23 mars 2019 à Nice, alors qu'elle était porte-parole d'ATTAC 06. Aussitôt tout l'appareil d'État s'est mobilisé pour nier toute violence policière : le procureur, le maire de Nice ; des responsables de la police ; le ministre de l'Intérieur et même le Président de la République a dit à un média : « *Quand on est fragile, on ne va pas dans des lieux interdits* » !

En janvier 2024, le commissaire Rabah SOUCHI, qui avait ordonné la charge de police a été condamné à 6 mois de prison avec sursis. Le tribunal de Lyon, où le procès était dépaycé, a estimé que l'ordre de charger « *n'était ni justifié, ni proportionné, ni nécessaire* ». Pour les avocats de Geneviève ce verdict est fondamental : « *désormais plus aucun donneur d'ordre ne sera protégé par une immunité, une irresponsabilité en matière d'usage de la force ou des armes par les forces de l'ordre* ».

Notre fédération et la confédération étaient présentes lors de ce procès à Lyon où des militant-e-s syndicaux, politiques, associatifs étaient mobilisé-e-s pour dénoncer les violences policières et les interdictions de manifester.

Le commissaire a fait appel immédiatement de la décision, niant toujours sa responsabilité, un nouveau procès se tiendra ce 25 février, pour remettre en cause sa condamnation alors qu'un responsable de la gendarmerie et de la police ont dénoncé des « *ordres inadaptés* ».

**Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 25 février, 1 rue du Palais à Lyon
à l'occasion du procès en appel, pour soutenir Geneviève, dénoncer les violences policières et défendre
le droit constitutionnel de manifester.**

**Un rassemblement et des prises de parole auront lieu à partir de 8 heures devant la Cour d'appel
(1 rue du Palais de Justice, 69005 Lyon).**

Merci d'envoyer vos messages de soutien à la fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale : sg@sante.cgt.fr

Attac France qui supporte les frais d'avocats du procès de Geneviève fait appel aux dons :

<https://france.attac.org/se-mobiliser/contre-la-repression-et-le-racisme-pour-les-libertes-publiques/article/proces-en-appel-appel-a-dons-pour-les-frais-de-justice-de-genevieve-legay>